



Arundel, le 25 septembre 2026

Mot du maire

Chères citoyennes, chers citoyens,

Les membres du conseil et moi sommes fiers de vous annoncer l'**adoption du règlement de zonage no 111.1-2026**, en vigueur depuis le 21 septembre, à la suite de plusieurs rencontres avec vous, les résidentes et résidents de notre belle municipalité. Ce règlement permettra, dans certaines circonstances, d'**assouplir les règles de zonage**, notamment afin de faciliter la subdivision de lots dans les zones visées et d'offrir plus de flexibilité quant aux styles architecturaux lors de constructions et de rénovations.

Nous vous invitons à communiquer avec l'inspecteur municipal (urbanisme@arundel.ca ou 819-681-3390, poste 5603) si vous envisagez un projet de construction ou de subdivision, afin de vérifier si le nouveau règlement pourrait avoir une incidence sur celui-ci.

Cette décision s'inscrit dans une vision plus large : favoriser un développement harmonieux, soutenir les familles et les propriétaires, et assurer une gestion rigoureuse des finances municipales.

Cette orientation s'inscrit dans la continuité du **budget annuel adopté en décembre 2025**. Ce budget traduit notre volonté de maintenir des services municipaux de qualité tout en préparant l'avenir d'Arundel de façon responsable. Cette année, les dépenses prévues en l'an 2026 totalisent 1 916 621 \$, soit une augmentation de 14,7 % par rapport à 2025. Cette hausse découle notamment des investissements et financements du réseau routier et de l'augmentation des remboursements de la dette. Les dépenses consacrées à la Sûreté du Québec, à la sécurité incendie et à la gestion des matières résiduelles connaissent également des augmentations.

Afin d'équilibrer le **budget adopté en décembre 2025**, le taux général de taxation a passé à 0,5210 \$ par tranche de 100 \$ d'évaluation. Les tarifs liés aux matières résiduelles ont demeuré toutefois inchangés.

Notre plan triennal d'immobilisations prévoit 2 869 200 \$ d'investissements. Il comprend notamment des travaux routiers, le renouvellement de véhicules municipaux ainsi que des interventions dans nos parcs et nos installations municipales dont l'hôtel de ville. En outre, la municipalité vient d'autoriser

l'acquisition d'une rétrocaveuse au montant de 211 721\$, financée par un crédit-bail réparti sur cinq ans. Des investissements importants au réseau routier ont été réalisés lors du mandat du conseil précédent, et de nouveaux investissements seront annoncés au cours des prochains mois.

Le conseil municipal s'apprête à préparer le budget pour l'an 2027. Une adoption est prévue avoir lieu au mois de décembre.

Nous sommes conscients que toute augmentation représente un effort pour les contribuables. Chaque décision est donc prise avec le souci de protéger la capacité financière de la Municipalité et ses contribuables, de répondre aux besoins actuels et d'investir dans des infrastructures durables.

Je remercie les membres du conseil municipal ainsi que notre équipe administrative pour leur travail rigoureux. Je remercie également les citoyennes et citoyens d'Arundel pour leur confiance et leur participation à la vie de notre communauté.

Ensemble, nous continuerons de bâtir une municipalité accueillante, sécuritaire et résolument tournée vers l'avenir.

Très cordialement,
Marc Poirier, maire

